

Règlement du jeu concours « LILI pour être bien dans ses baskets»

Règlement du jeu concours gratuit et sans obligation d'achat « LILI pour être bien dans ses baskets» du 13 au 22 Novembre 2020.

Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

App-enfant Sàrl sise Chemin du Marais 2, 1134 Vufflens-le-château et désigné ci après par « l'organisateur » organise un jeu concours intitulé « « LILI pour être bien dans ses baskets» (ci-après « le jeu ») accessible sur son site Internet <http://www.app-enfant.fr>

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert aux personnes physiques majeures (homme et femme) à la date de participation au concours. Le jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il ne constitue pas une offre de conclure des services ou prestations auprès de l'organisateur.

Ne peuvent être éligibles les personnes suivantes :

- les personnes domiciliées dans un pays autre que la France ou la Suisse ;
- les personnes ayant collaboré, directement ou indirectement, à l'organisation ou au déroulement du jeu;

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION ET REGLES DU JEU

La participation au jeu se fait exclusivement depuis le site Internet de l'organisateur au moyen du formulaire d'inscription proposé.

Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant de participer au jeu concours, en fournissant des informations exactes.

Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement. Les inscriptions au jeu concours sont ouvertes du 13 au 22 Novembre 2020.

L'organisateur se réserve toutefois le droit d'en prolonger ou d'en écourter la durée, ou encore d'en modifier les conditions.

Chaque inscription est soumise à la libre appréciation d'un modérateur qui sera en charge de valider les inscriptions.

Article 4 – ELECTION DU GAGNANT

Le tirage au sort des 5 gagnants de ce jeu concours se fera au siège de l'organisateur à l'échéance du délai de participation au concours. Toute voie de recours est exclue.

Article 5 – DOTATIONS

5 gagnants seront tirés au sort parmi les participants et gagneront chacun un abonnement premium de 3 mois à l'application LILI.

Article 6 – REMISE DES LOTS

Les gagnants du jeu concours seront avisés personnellement par l'organisateur par email (courriel).
Aucune autre correspondance ne sera échangée.

ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE

Le présent concours est soumis au droit suisse exclusivement.